

« L'accès à la justice pour tous est menacé »

Pour le procureur général de Liège, les dossiers politico-financiers n'amènent que des problèmes

Le procureur général de Liège, Christian de Valkeneer, dénonce les économies au sein du monde judiciaire, ce qui impacte directement le fonctionnement de la justice. Il prône un « sanction shift », notamment pour réguler la surpopulation dans les prisons. Et revient sur les affaires politico-judiciaires et le cas Mathot.

↳ M. De Valkeneer, nombreuses sont les voix pour s'alarmer sur l'état de la justice. Il est si catastrophique ?

Il ne faut pas sombrer dans le dramatique. La justice n'est pas en déliquescence dans le sens où elle ne fonctionnerait plus du tout. Les dossiers se traitent, les audiences se donnent. Mais c'est difficile.

↳ C'est-à-dire ?

On demande de faire des économies importantes ; la norme est de 10 %. Le problème, c'est qu'on ne sait pas où on va. Tombera-t-on à 15-20 % en 2017-2018 ? De plus, ces économies tombent à un très mauvais moment car la justice souffre de maux endémiques.

↳ Lesquels ?

L'informatique. Elle est obsolète, indigne d'un organisme moderne. De plus, cela empêche, justement, de faire des économies puisqu'on ne sait pas automatiser des tâches qui pourraient facilement l'être, comme le traitement de tout ce qui est p.-v. routiers, par exemple. Et ça, c'est un héritage du passé.

Les infrastructures immobilières, ensuite. Elles sont en mauvais état en Wallonie. À Liège, on a des nouveaux bâtiments. Mais au Palais des Princes-Evêques, il y a des escaliers condamnés, des filets pour empêcher les morceaux de tomber, des planches aux fenêtres... Voyez les palais de justice de Dinant, Namur et en partie Verviers. Dans le nord du pays, c'est globalement meilleur.

↳ C'est un choix politique ça, non ?

En tout cas, moi, je fais le constat. Je demande depuis mon arrivée, en 2012, de rénover l'aile nord du Palais des Princes-Evêques. Pas une rénovation lourde, mais un

rafraîchissement. Ce serait 3 à 400.000 euros de travaux. Et bien, j'attends depuis 4 ans. En attendant, on loue un plateau de

bureaux à l'îlot Saint-Michel 300.000 euros par an...

↳ Vous ressentez également les conséquences de ces économies au niveau du personnel judiciaire ?

Oui. À Liège, on travaille, en théorie, avec 90 % des effectifs. Mais dans le Luxembourg, on tombe à 75 %. Ajoutez à cela les « nouvelles » matières à traiter, comme le terrorisme, et on débouche sur un constat : les taux de réaction sont faibles. Le classement sans suite est beaucoup trop élevé à mon goût. Pour des dossiers qui pourraient venir devant le tribunal correctionnel, on classe sans suite entre 60 et 70 % des dossiers !

↳ Pourtant, les prisons sont pleines.

En termes de récidive et de dissuasion, mieux vaut une peine certaine qu'une peine sévère. Car c'est un paradoxe : on a un système judiciaire assez sévère — avec, depuis 2000, plus 50 % de condamnés —, mais d'un autre côté, la probabilité d'être condamné aujourd'hui est faible ! On doit casser cette logique infernale. Et puis, à cela s'ajoute la question carcérale, où l'on traîne en Belgique une surpopulation infernale. Un peu plus de 9.000 places pour 12.000 détenus !

↳ Quelles pourraient être les solutions ?

Je plaide pour un « sanction shift ». Il faut déplacer le curseur des sanctions. Remplacer certaines peines de prison par des peines alternatives. Et, surtout, réagir plus rapidement au niveau judiciaire. On doit se dire à moment donné : « on réduit la population carcérale et on se limite à X places ». Les Pays-Bas l'ont fait et sont passés de 17 à 12.000 détenus. Et cela ne signifie ni que l'on n'enverra plus personne en

prison, ni l'impunité.

↳ Et quelles pourraient être ces mesures alternatives ?

Il y en a plein. Le rappel à la norme — une fois, pas deux —, les transactions pénales, les médiations pénales, les peines de travail, les peines d'amende, le bracelet électronique... L'arsenal

est là. D'autant que le taux de récidive actuellement des détenus qui sortent est de 40 à 45 %. L'effet dissuasif de la prison est donc très discutable. Et là, on en revient aux moyens dont dispose la justice pour agir plus vite...

↳ Je reviens avec ça, mais ce sont à nouveau des choix politiques...

Oui. Lancer un grand plan d'informatisation de la justice, en investissant 50 millions sur cinq ans dans l'informatique, sans que ce soit au détriment d'autre chose, le faire ou non est bien un choix politique.

↳ Ne risque-t-on pas que la justice fonctionne « à la carte » et que des faits plus mineurs ne soient plus traités ?

Il y a des risques. Dans certains parquets, la non-présentation d'enfants ou le non-paiement d'une pension alimentaire, ce n'est plus traité. Ce n'est pas le cas ici à Liège, mais ça existe. On finit par ne plus travailler que dans l'urgence. C'est l'accès pour tous et de manière égale à la justice qui est menacé.

↳ Le directeur de Lantin plaide pour une réelle réflexion sur ce que l'on attend de la prison aujourd'hui. Vous partagez ?

La peine de prison aujourd'hui n'a plus qu'un effet de sanction. Toutes les idées de la réinsertion en prison, c'est en voie de disparition. La prison est un lieu d'enfermement, point. C'est problématique parce que les détenus risquent de sortir dans un moins bon état, surtout socialement, qu'en entrant en prison. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
GASPARD GROSJEAN

✉

« Un 'sanction shift' pour remplacer des peines de prison par des peines alternatives »

« Dans certains parquets, la non-présentation d'enfants ou le non-paiement d'une pension alimentaire, ce

Les relations politique-justice

« Réfléchir à un code de bonne conduite des politiques »

> On a beaucoup évoqué les relations entre politique et justice ces derniers temps, notamment suite à l'affaire Mathot.

Depuis les différentes affaires (Agusta, Charleroi...), il y a le sentiment que le monde politique a difficile de rendre des comptes à la justice. Il y a une contestation du politique de la légitimité de la justice à lui demander des

comptes. On constate ça de manière importante avec des déclarations parfois très critiques lorsqu'une affaire éclate. Il y a également une manière de traiter le pouvoir judiciaire comme une sorte de prolongement de l'administration. Or, la justice, si elle est un service public, reste un pouvoir. Et le politique a du mal à partager le pouvoir avec un autre que lui, qui n'est de plus pas élu.

> Certains crient à l'acharnement envers le politique.

Les dossiers politico-financiers n'amènent que des problèmes, des critiques, des remises en cause, des sous-entendus. La justice n'a pas d'agenda politique. Lors des dernières affaires, les questions de la demande de levée d'immunité interpellent au niveau de la procédure. Quand je vois, dans le cas lié à M.Mathot, qu'il n'y a pas de débat contradictoire, que le rapporteur de la commission des Poursuites n'est

pas là... Derrière tout ça, qu'est-ce qu'il y a ? C'est problématique car cela remet en cause le fonctionnement de la justice.

> Il y a un problème avec l'immunité parlementaire en elle-même ?

Je ne suis pas contre l'immunité, au contraire. Mais par contre, il faut voir ce que l'on entend. Normalement, une commission des

Poursuites fait un examen « superficiel », pour s'assurer qu'il y a quelque chose dans le dossier, que ce n'est pas vide. Mais aujourd'hui, on constate que les commissions se comportent comme des chambres de mises en accusation, c'est presque refaire une instruction.

> Et que faut-il faire alors ? Bannir ce concept ?

Si on va dans ce sens, alors on doit accepter le débat contradictoire. Moi, je ne sais pas ce que les conseils de M.Mathot ont communiqué à la commission. Donc, il y a un travail à refaire et, peut-être, réfléchir à des codes de bonne conduite du politique.

> Carrément ?

Il y a des pratiques qui se sont installées et on ne sait plus trop où est la norme. Si on réfléchit à redéfinir ensemble certaines choses, cela éviterait de croire que la justice cherche des poux au politique.

> L'autre affaire politico-financière à Liège est celle qui concerne Stéphane Moreau et Ethias. Le parquet général a sollicité le renvoi de neuf personnes devant le tribunal. Un commentaire ?

Non, aucun commentaire, l'affaire est en cours et nécessite de la discrétion. ●

G.G.